

## OISEAUX

Les oiseaux sont rencontrés dans toutes les situations du territoire, leur mobilité et des exigences écologiques variées en font des indicateurs de choix pour la qualité et l'évolution des milieux. Les milieux ouverts sont colonisés par la Caille des blés bien présente sur le finage agricole et reconnaissable par son chant. Les espaces de grande culture sont favorables à l'Alouette des champs, la Perdrix grise, au Busard Saint Martin, au Busard cendré et aux oiseaux de proie à large rayon d'action (Milan royal, Buse variable, Epervier d'Europe). Les pelouses accueillent l'Alouette lulu, espèce qui se reproduit au sol.

Les villages avec leurs ceintures arborées, la juxtaposition de bâtiment de pierre, de jardins, de haies et de parcelles herbeuses sont particulièrement favorables aux oiseaux communs ou non : Tourterelle turque, Moineau domestique, Faucon crécerelle, Chouette effraie, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle de cheminée, Rouge-queue noir, Etourneau sansonnet, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Merle noir



Les fruticées sont des lieux propices aux oiseaux car elles procurent à la fois un couvert dense et la proximité de lieux dégagés. Ce sont les espèces de lisières (habitat forestier dégradé) qui prédominent ici: Tourterelle des bois, Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune Bruant zizi, Hypolaïs polyglotte, Rossignol philomèle, Linotte mélodieuse, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Fauvette des jardins Pouillot véloce, Pipit des arbres, Tarier pâle, Pie bavarde, Corneille noire, Rouge gorge



Les milieux forestiers plantés de Pin noir d'Autriche favorisent le Roitelet triple bandeau. Les boisements feuillus sont colonisés couramment par le Pic vert, Le Pic épeiche, le Pic noir, Le Rouge-gorge familier, la Sittelle torchepot, le pigeon-ramier, le Geai des chênes, le Grimpereau des jardins, le Gros bec, le Pouillot véloce, le Pouillot siffleur, la Buse variable, l'Epervier d'Europe ...

Parmi cette liste d'espèce non exhaustive, certaines sont inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux donc d'intérêt européen, Alouette lulu (*Lu/u/a arborea*), Busard cendré (*Circus pygarcus*), Busard Saint Martin (*Circus cyaneus*), Pic noir (*Dendrocopos martius*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius ollurio*), Milan royal (*Milanus mivus*).

